



**PUBLICITE PREALABLE POUR L'INSTALLATION D'UN
CAMION DE RESTAURATION (FOOD-TRUCK)**

Publicité du 26/07/24 au 26/08/24

L'article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques prévoit que « *lorsque la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente* ».

Objet du présent avis : la Ville de Vaucresson a reçu une manifestation d'intérêt spontanée pour l'exploitation d'un food-truck sur le parking du centre.

Période d'exploitation :

- Tous les vendredis soir du 30 août 2024 au 20 décembre 2024.

Les candidats sont invités à se manifester auprès du Service Juridique de la Ville de Vaucresson, s'ils souhaitent candidater, par mail (marches-publics@mairie-vaucresson.fr), ou par courrier à l'adresse suivante :

Mairie de Vaucresson
Service Juridique
Hôtel de Ville
8 Grande Rue
92 420 VAUCRESSON

Au plus tard le 26 août 2024

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, les candidats pourront contacter le service Juridique (01 71 02 80 32 – marches-publics@mairie-vaucresson.fr).

Le titre autorisant l'occupation sera accordé à titre précaire et révocable, uniquement pour la période définie précédemment.